

## RAPPORT DE CONTRÔLE

Contexte : 80 places, EHPAD Autonome, Tarif partiel sans PUI

EHPAD LA CERRENO

FINESS ET 070780648

Num.	Questions	Fichiers déposés O / N	Analyse	Ecart / Remarques	Conclusion: Prescriptions / Recommandations envisagées	Réponse de l'établissement	Nom de fichiers (nouveau dépôt)
<b>L'établissement respecte-t-il les règles de comptabilisation liées aux différents modes de tarification ?</b>							
1.1	Merci de fournir la liste des effectifs affectés sur la section soins et leurs répartitions tarifaires 2023.	OUI	L'établissement a déposé l'annexe TER 2023.  Les affectations du personnel de la section soins sont conformes à la réglementation dans l'ensemble, sauf pour les agents regroupés dans une catégorie personnalisée dénommée "agents de soin" au sein de la catégorie ASH et répartis différemment entre sections (70% soins, 30% dépendance).  La valorisation du personnel extérieur en 2023 présentée dans l'annexe TER est en adéquation avec les montants réels inscrits sur l'annexe tarifaire (comptes 621).	<b>Ecart 1 :</b> 14,40 ETP d'ASH sont affectés dans la catégorie ASH sur la section soins, dénommée "agents de soin" au sein de la catégorie ASH.  Or, selon le l'3 <sup>e</sup> de l'article R314-10 du CASF, seuls les agents de soin et formant dans leur cadre agrégé, au sein de la même profession, dans le cadre de la validation des acquis et de l'expérience professionnelle et qui exercent effectivement les fonctions attachées à ces professions peuvent être imputés sur la section Soins.  L'affectation n'est donc pas conforme à l'article précité.	<b>Préscription 1 :</b> remettre au l'3 <sup>e</sup> de l'article R314-10 du CASF, mentionné dans le cadre de la validation des acquis et de l'expérience professionnelle et qui exercent effectivement les fonctions attachées à ces professions peuvent être imputés sur la section Soins.  L'effectuation n'est donc pas conforme à l'article précité.	Certains ASH font fonction d'aide-soignant. C'est pourquoi ils sont affectés sur la section soins.  L'appui lors du prochain dépôt de l'ERRD.	Fiche de poste
1.2	Merci de transmettre le Grand Livre Analytique 2023 de la section soins (Format Excel). En l'absence de comptabilité analytique, transmettre le fichier support utilisé pour renseigner l'annexe tarifaire 2023 (avec à minima le numéro et le libellé du compte, ainsi que le solde 2023)	OUI	L'établissement a transmis une extraction de la balance comptable 2023 de l'établissement au format excel. Elle n'est pas exploitabile en l'état (sauts de page, pas de filtre possible).	<b>Remarque 1 :</b> l'extraction de la balance comptable 2023 remise en format excel n'est pas exploitabile et ne permet pas d'obtenir suffisamment de précision pour justifier l'affectation sur la section soin.	<b>Recommendation 1 :</b> mettre à disposition lorsque cela est demandé des documents exploitables.	Un fichier retravaillé dans la forme vous est transmis.	Situation budgétaire 2023
<b>L'établissement maîtrise-t-il la fonction budgétaire et comptable ?</b>							
2.1	Existe-t-il un organigramme identifiant les fonctions administratives et financières? Si oui, le transmettre.	OUI	L'établissement a transmis un organigramme identifiant les fonctions administratives et financières. Il ne comporte pas de légende permettant de distinguer les personnels affectés partiellement ou totalement à l'établissement de ceux relevant de la direction commune.	<b>Remarque 2 :</b> l'organigramme transmis ne fait pas apparaître clairement et nominativement les fonctions administratives et financières relevant du périmètre de l'EHPAD.	<b>Recommendation 2 :</b> transmettre un organigramme complet, date et précisant les relations avec l'organisme gestionnaire.	L'organigramme a été complété selon vos demandes	Organigramme
2.2	Disposez-vous d'un document formalisant les délégations de signature et de pouvoir (document unique de délégation) concernant les questions budgétaires et financières? Merci de transmettre le document s'il est disponible.	NON	L'établissement a transmis une décision relative à la délégation de signature d'un autre établissement, le CH Le Cheylard, bénéficiant de la même direction commune.	<b>Remarque 3 :</b> aucun document formalisant les délégations de signature relatives aux questions budgétaires et financières n'a été transmis pour l'EHPAD La Cerreno.	<b>Recommendation 3 :</b> Transmettre le document formalisant les délégations de signature relatives aux questions budgétaires et financières.	Les délégations de signature sont émises par le directeur de la direction commune (CH de valence)	Délégations de signature
2.3	Pouvez-vous transmettre le détail des habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière, par exemple : -Professionnels ayant accès au logiciel comptable et à l'enregistrement des pièces comptables.- Professionnels ayant accès aux référentiels fournisseurs.	NON	Aucun document formalisant les habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière dans le cadre de procédure formelle et sécurisée n'a été transmis.	<b>Remarque 4 :</b> aucun document formalisant les habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière dans le cadre de procédure formelle et sécurisée n'a été transmis.	<b>Recommendation 4 :</b> Transmettre le détail des habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière.	Un protocole a été rédigé	Procédure "Gestion des accès informatiques"
2.4	Pouvez-vous nous transmettre votre procédure Achats ? A défaut de procédure dépendez-vous d'une autre suivante : - Quels professionnels sont autorisés à passer des commandes (précisez l'existence ou non de paliers selon les montants engagés) ? - Quel est le processus de sélection d'un fournisseur (conditions, nombre de devis étudiés) ? - Quels professionnels valident la mise en paiement des factures (précisez l'existence de paliers selon les montants engagés) ? - Quels professionnels préparent les moyens de paiement (virements, chèques) ? -Quels professionnels lancent le paiement ?	NON	Aucune procédure formelle et sécurisée concernant la fonction achat n'a été remise.	<b>Remarque 5 :</b> aucune procédure formelle et sécurisée concernant la fonction achat n'a été remise.	<b>Recommendation 5 :</b> Transmettre la procédure achats		Procédure "Achats"
<b>L'établissement dispose-t-il des documents budgétaires et comptables réglementaires ?</b>							
3.1	Merci de transmettre le bilan comptable 2023 (format excel)	OUI	L'établissement a transmis un bilan comptable 2023 en pdf, extrait du compte de gestion. Celui-ci correspond au bilan alimenté dans l'ERRD 2023.				
3.2	Merci de transmettre le grand livre comptable 2023 (format excel)	OUI	L'établissement a transmis un grand livre 2023 en pdf, extrait du compte de gestion. Les données sont conformes à l'ERRD 2023 sur le global.				
3.3	Pour les établissements privés: Existe-t-il une analyse de l'expert comptable voire un rapport du commissaire aux comptes ? Si oui, le transmettre pour l'exercice 2023 (rapport général et rapport spécial pour le rapport CAC).	NC					
<b>L'établissement respecte-t-il les règles de facturation aux usagers ?</b>							
4.1	Merci de transmettre le contrat de séjour d'un résident (anonymisé) entré entre le 01/01/2021 et le 31/03/2022 et le contrat de séjour d'un résident entré après le 01/01/2023, ainsi que les annexes concernant les tarifs.	OUI	L'établissement a transmis les 2 tranches des contrats de séjour appliqués avant le 31/03/2022 et après le 01/01/2023 (annexes relatives à la tarification non présentées). Le document le plus récent est conforme à la réglementation sur le droit de rétractation (article D-311 du CASF).				

SIGNATURE INSPECTRICE DE L'ARS